prise de leurs longs et loyaux services. M. Claudius Dumarchez est en effet attaché à la maison S. Beaumont et fils depuis vingt-cinq ans, et M. Louis Vandeputte depuis vingt-un ans.

M. Beaumont a ensuite remis à ses deux ouvriers, en plus des diplômes et des médailles de bronze, une certaine somme d'argent comme cadeau personnel.

La « Roubaisienne ». — *Une grande fête de bienfaisance.* — Nous croyons pouvoir annoncer que la grande fête de bienfaisance organisée, à l'Hippodrome, *par notre société municipale de gymnastique La Roubaisienne*, sera donnée dans la première quinzaine de février. Elle nous réserve, dit-on, de belles choses par la composition de son programme qui sera des plus attrayants.

La *Roubaisienne* possède, du reste, des éléments à assurer à elle seule le succès d'une pareille entreprise : nos concitoyens ont pu maintes fois apprécier la haute valeur de cette *société au point* de vue de son savoir faire, comme production et organisation.

Aussi, prédisons-nous un grand succès pour l'œuvre louable, entreprise par nos vaillants gymnastes de la *Roubaisienne*, persuadés qu'ils rencontreront comme toujours *le meilleur et encourageant accueil* près du public Roubaisien.

Association amicale des anciens élèves de l'Institution Notre-Dame des Victoires. — On nous prie d'insérer l'avis suivant :

« La réunion de l'Association, qui se tient d'ordinaire le deuxième dimanche de janvier, est renvoyée au troisième dimanche, 15 courant ».

La fête des Rois, qui doit avoir lieu aujourd'hui, vendredi, a été célébrée jeudi soir à Roubaix, dans beaucoup de familles, qui ont devancé d'un jour afin de pouvoir « faire gras ».

La coutume existe et ne se perd pas. On tire les billets, on honore la majesté d'un jour, et on se gausse du fou, qui souvent remplit son rôle en conscience, et qu'on noircit quelque fois à la suie ou au bouchon brûlé.

Nomination dans les postes et télégraphes. — Mme veuve Maillard, employée à Roubaix (Sainte-Elisabeth), est nommée à Saint-Nazaire.

Les affaires Vincre. — C'est jeudi qu'a été rendu par le tribunal civil de Lille le jugement dans l'affaire J.-B. Vincre.

On verra ailleurs dans le compte rendu des débats, que l'ex-secrétaire des hospices a été condamné à payer le montant de la somme détournée.

Quant aux héritiers de M. Vincre père, le tribunal n'a pas statué définitivement à leur égard.

Les Pilules du Dr Somer sont un remède infaillible contre le *manque d'appétit, les digestions lentes et difficiles, les aigreurs, pituites, la constipation, l'échauffement, les maladies de foie, les vertiges, les migraines, etc.* — Le flacon : 2 *francs*.
Dépôt à Roubaix, ph. Boyaval, 108, rue de Lannoy. 40632

(Œufs garantis frais, rue du Bois, 13.

TOURCOING

Incendie dans un magasin de fourrages de l'établissement de MM. A. et P. Pollet. — Dans la soirée de jeudi, vers neuf heures, le poste des pompiers *était prévenu qu'un incendie venait d'éclater à l'établissement* de MM. A. et P. Pollet, peigneurs, rue de Dunkerque.

Le feu avait pris dans un magasin à fourrages dépendant de l'usine.

C'est le concierge de l'établissement qui a aperçu le premier l'incendie.

En faisant sa tournée habituelle il vit des flammes s'élever de la toiture du magasin aux fourrages, lequel fait corps de bâtiment avec l'habitation du concierge et les bureaux et sert de grenier à la remise, et aux écuries.

Le veilleur donna immédiatement l'alarme et, en attendant l'arrivée des pompiers (l'établissement se trouve *relié directement* à la caserne par téléphone), on adapta quelques tuyaux sur les prises d'eau des eaux potables; malheureusement ces tuyaux crevèrent successivement.

Pendant ce temps le feu se propageait avec une très grande intensité et des étincelles étaient précipitées de tous côtés.

Moins de dix minutes après qu'ils aient été avertis, les pompiers avaient pu installer une pompe à vapeur et déversaient des torrents d'eau sur le foyer de l'incendie.

On s'était mis de suite en mesure de sauver les chevaux (et ici nous devons signaler la courageuse conduite de M. Jean Delplanque, appariteur-adjoint de la Mairie), ainsi que les voitures. *On avait également mis en lieu sûr* les livres de comptabilité de l'établissement.

Il y avait un danger imminent à combattre. Le bâtiment incendié est contigu à la fabrique de draps Melton de M. Alphonse Pollet, et, sans la promptitude des secours, cet établissement eût pu devenir à son tour la proie des flammes.

L'incendie a été heureusement circonscrit au seul magasin à fourrages et à neuf heures et demie tout danger avait disparu.

Les dégâts occasionnés tant par le feu que par l'eau sont évalués à une dizaine de mille francs. Il y a assurance à plussieurs compagnies.

Pour plus de sûreté une escouade de pompiers est en permanence dans l'établissement.

Le service d'ordre était fait par la police sous les ordres de M. l'inspecteur Parent.

Le nouveau règlement de l'octroi. — Hier jeudi a été placardé sur les murs de la ville, le nouveau règlement de l'octroi en vigueur depuis le 1er janvier, tel qu'il a été arrêté par les *récentes délibérations* du Conseil municipal.

Résultats d'adjudication. — Jeudi après-midi à trois heures a eu lieu dans une des salles de la Mairie, *sous la présidence* de M. Diéval, adjoint, assisté de MM. Ducoulombier et Honoré Colson, conseillers municipaux, et de M. Leroux, architecte communal, l'adjudication des travaux pour la construction d'un pavillon-abri au cimetière du Blanc-Seau.

Le devis s'élevait à la somme de 3.780 fr. 19 ; le cautionnement à verser était de 100 francs.

Ont soumissionné : MM. *François Marnet avec 6 fr. 25* pour cent de rabais; Edmond Thifrid, 4 0[0 et Catanaens fils, 6 0[0.

M. Marnet a été déclaré adjudicataire.

Une chute dans un escalier. — Un ouvrier, M. Auguste Leenknigt, âgé de 72 ans, a été victime d'un accident qui n'aura pas de suites aussi fâcheuses qu'on aurait pu le craindre tout d'abord.

En rentrant chez lui, à l'estaminet Degryse, rue du Petit-Village, il est tombé dans l'escalier qui mène à sa *chambre et s'est fait de graves contusions aux reins.*

M. le docteur Brunet qui l'a soigné, l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

Un écho de la période électorale. — Hier jeudi est venue devant le tribunal de simple police la contravention relevée par M. Dron contre une femme de Linselles pour *lacération d'affiche électorale. Nous en rendons* compte plus loin.

Halluin. — *L'explosion du calcanisateur de l'usine de caoutchouc de M. Delacroyère. — Nouveaux détails.* — Dans les débris de tout genre que l'on a réunis après l'explosion, on a trouvé une clef de mécanicien brisée en deux pièces, et l'on a remarqué qu'un seul des vingt boulons du couvercle était brisé; ce qui fait supposer que c'est au moment où Arthur Delnatte resserrait les boulons que l'explosion s'est produite.

Les dégâts sont assez importants. Outre les carreaux qui ont été brisés, les murs de l'usine qui ont été fortement ébranlés devront subir certaines réparations.

L'on ne peut encore prévoir combien de temps durera le chômage occasionné par cet accident.

Les funérailles d'Arthur Delnatte, auront lieu aujourd'hui à 8 heures et demie, à l'église Saint-Joseph, au Faubourg de Lille.

LILLE

M. Laurenceau. — *Nous trouvons cet « instantané »* dans le *Figaro* :

« M. Laurenceau vient d'être nommé trésorier-payeur général du Gard. Ancien préfet du Nord, purement et simplement remplacé par M. Brisson. Etait, avec M. Lutaud et M. Rivaud, un des trois titulaires de grande préfecture que le ministère radical avait brutalement exécutés. M. Lutaud a été, depuis, nommé préfet d'Alger. Voici M. Laurenceau trésorier général. M. Rivaud va être, dit-on, pourvu lui aussi, à bref délai, d'une compensation. Et ainsi, petit à petit, sans que cela puisse aucunement affecter des allures de représailles, le ministère actuel aura pansé les blessures faites par ses prédécesseurs.

» La disgrâce de M. Laurenceau avait été d'autant plus imméritée qu'il était un préfet de carrière, ayant franchi tous les échelons de la hiérarchie. Cinquante et un ans. Avocat. *Entré dans l'administration en 1879 comme sous-préfet de* Mirecourt. Successivement sous-préfet d'Avranches, sous-préfet de Brest, préfet de l'Indre, secrétaire général de la Seine, préfet de l'Aisne et préfet du Nord.

» Eut le tort très grave, dans ce département, de ne pas se mettre à la remorque des collectivistes. Pour comble de malheur, c'est sous son administration que M. Dron, une des têtes de colonne du parti radical, fut battu par le progressiste Masuret. C'était plus qu'il n'en fallait pour que M. Laurenceau, à l'avènement du cabinet radical, fut brisé comme verre. Cela n'a pas manqué, et, du coup, les « méchants » se sont mis à trembler, les bons sont été rassurés, et c'est M. Dron qui a été réélu à la place de M. Masuret.

» M. Laurenceau n'en avait pas moins payé de quatre mois de mise à pied le crime d'être resté fidèle à la politique progressiste. Le voilà aujourd'hui remis en selle. Tout n'est qu'heur et malheur dans la vie d'un fonctionnaire, et le métier de casseur de pierres est évidemment un peu plus dur, mais il est aussi beaucoup plus stable !... »

Revue des troupes de la garnison à la Citadelle de Lille. — Remise des décorations. — Une revue générale des troupes de la garnison, ordonnée pour la remise des décorations militaires décernées à l'occasion du 1er janvier, a eu lieu, jeudi à deux heures de l'après-midi, dans la cour de la Citadelle.

Seules, les familles des officiers avaient été invitées à y assister et se tenaient à l'intérieur des bâtiments, de sorte que cette cérémonie a conservé un caractère d'intimité toute militaire.

A 1 heure 50, les troupes, en tenue de campagne, étaient rangées en ordre de bataille autour de la cour. Les officiers sans troupe, tous à pied, venaient en tête ; puis s'alignaient successivement la gendarmerie, deux batteries du 1er bataillon d'artillerie à pied, le 16e bataillon de chasseurs, le 43e régiment d'infanterie, le 1er escadron du train, les sections d'état-major et de commis-ouvriers et deux escadrons *à pied du 19e chasseurs à cheval*. M. le général Courbassier, commandant la 1re division d'infanterie, commandait les troupes.

A deux heures précises, la sonnerie : « Aux champs » a annoncé l'arrivée du général Jeannerod, commandant le 1er corps d'armée, qui a fait son entrée dans la citadelle, précédé de son escorte et accompagné de MM. les généraux Allard, gouverneur de Lille, Doé de Maindreville, chef d'état-major, Avon, commandant la 1re brigade d'infanterie, de Mandres, commandant la 1re brigade de cavalerie, Mame, commandant régional du génie, Sousselier, adjoint au gouverneur, l'intendant militaire de Perussis, les directeurs et chefs de service et tous les officiers de son état-major.

Les troupes présentent les armes, les musiques jouent l'air national, et le général en chef passe rapidement sur le front de la ligne. Puis il met pied à terre, ainsi que toute sa suite, pour procéder à la cérémonie toujours si émouvante de la remise des décorations.

Les drapeaux et étendards se portent au road point de la *citadelle, suivis de tous les légionnaires*, les récipiendaires s'alignent quelques pas en avant, la musique du 43e ouvre le ban et M. le général Jeannerod remet :

La cravate de commandeur de la Légion d'honneur à M. le *général* Charriot, gouverneur de Dunkerque ;

La croix d'officier à MM. le colonel Pesrel, directeur d'artillerie, et le commandant du génie territorial La Rivière ;

La croix de chevalier à MM. Chesnelong, chef de bataillon au 1er *régiment territorial d'infanterie, et Tourrès*, officier d'administration de 1re classe du service de santé ;

Et la médaille militaire au sergent Crombez, de la 1re section d'état-major, et aux gendarmes Dewaele et Druez, de la section de Roubaix.

Quand le général en chef donne l'accolade au brave général Charriot, toute l'assistance frissonne d'émotion.

Après la fermeture du ban, la musique du 43e joue l'air *des soldats de Faust et toutes les troupes vont se masser*, pour le défilé, derrière les bâtiments de l'artillerie.

La fanfare du 16e bataillon de chasseurs ouvre la marche et fait défiler la gendarmerie et le 1er bataillon d'artillerie de forteresse qui, étonnés d'abord d'une cadence plus vive que de coutume, marchent bientôt avec fermeté. Le 16e bataillon défile toujours d'un pas dégagé.

La musique du 43e débouche pour faire défiler son régiment, *qui passe à une allure correcte et martiale et les sections, le* train et le 19e qui marchent fort bien.

Au fur et à mesure qu'elles passent devant le général, les troupes vont se ranger de chaque côté de l'allée du Champ de Mars où, déjà, une foule nombreuse s'est rassemblée. Le général, en retournant à son quartier général avec son cortège, passe entre cette double haie qui présente les armes.

Chaque corps reprend ensuite le chemin de sa caserne respective.

La Ligue de la Patrie française. — Parmi les très nombreux adhérents *à la nouvelle Ligue de la Patrie française*, dont on connaît le but, et dont les journaux de Paris publient la première liste, on remarque plusieurs noms qui intéressent la région du Nord.

Parmi eux, citons MM. Alfred Giard, ancien professeur à la Faculté des sciences de Lille, professeur à la Sorbonne ; Carolus Duran, le célèbre peintre, président de la Société nationale des beaux-arts ; Ardouin-Dumazet, ancien secrétaire de la rédaction de l'*Echo du Nord*, chroniqueur militaire du journal le *Temps* ; Jules Verne, le romancier si populaire, *conseiller municipal d'Amiens*.

L'adjudant de Prat. — Une dépêche du Caire annonce que les deux malades de la mission Marchand, M. l'adjudant de Prat et le sergent Bernard, ont déjeuné hier avec le ministre de France.

D'après un autre télégramme, la colonie française du Caire leur a fait l'accueil le plus sympathique et le plus chaleureux.

On sait que ces deux vaillants compagnons de Marchand doivent s'embarquer aujourd'hui vendredi pour Marseille.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille CRÉPIN-DOLENT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Charles Crépin**, ancien combattant de 1870-71, époux de Dame **Zélia Bolent**, décédé à Roubaix, le 4 janvier 1899, dans sa 54e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 7 courant, à 8 heures 1[2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, quai de Calais, à 8 h. 1[2.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 9 janvier 1899, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Honoré-Pierre Bettremieux**, veuf de Dame **Céline Delescluse**, décédé à Roubaix, le 8 décembre 1898, dans sa 76e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

TRIBUNAUX

Tribunal civil de Lille. — *Audience du jeudi 5 janvier 1899.* — Présidence de M. PAUL, président. — **L'AFFAIRE VINCRE.** — **Le jugement.** — Les deux affaires sont appelées en premier, aussitôt l'entrée du Tribunal.

La première est celle intentée par les Hospices de Roubaix à J.-B. Vincre, en paiement d'un reliquat du montant de ses détournements ; il ne s'agissait que d'une somme relativement minime.

Les juges ne se sont pas arrêtés au moyen soulevé par M. Vincre, que, ayant été acquitté par le jury qui avait répondu : non, à la question : a-t-il commis des détournements, le tribunal ne pouvait plus revenir là-dessus sans violer le principe de la chose jugée. L'acquittement, en cour d'assises, ne fait pas obstacle à l'action civile : on voit en effet bien souvent le jury acquitter pour des considérations d'ordre particulier. En conséquence, le tribunal condamne J.-B. Vincre à payer aux Hospices de Roubaix, la *somme de 740 fr. 48* centimes, avec intérêts judiciaires et dépens.

— Dans l'instance introduite contre les héritiers de M. Vincre père, à l'occasion de sa gestion, le Tribunal ne statue pas définitivement, mais, les parties n'étant pas d'accord, rend un jugement *avant dire droit*. Il autorise les hospices de Roubaix à plonger tant par titres que par expertise les détournements dont ils se plaignent, et il nomme experts à cet effet MM. Wannebroucq, Nédoncel et Fiévet.

AFFAIRES DIVERSES. — A l'audience de jeudi est venue, pour la pose de qualité, une instance Lecapitaine contre la « *Ruche Roubaisienne* » en paiement d'une *somme de 7687 fr.* qu'il prétend lui être dûe. Me Godron représente M. Lecapitaine, Me Demazières la « Ruche Roubaisienne ».

— On a également posé qualités dans un gros procès en contrefaçon intenté par MM. Léonard et Ellis, négociants à New-York représenté par Me Godron à Mme veuve Drou, demeurant à La Madeleine. Ils se prétendent propriétaires de la marque *Valcoline* sous laquelle celui-ci vend des huiles et graisses spéciales. Ce sera Me Rodolphe Roussean, du barreau de Paris, qui plaidera pour MM. Léonad et Ellis.

— Aujourd'hui vendredi viendra, pour être plaidée, une instance du Syndicat de l'Espierre, représenté par M. Roche, avocat, et par Me Godron, avoué, contre MM. Castelain, propriétaires à Leers (Nord), représentés par Me Houzé, en paiement d'une indemnité de 2,328 fr. 36 qu'ils prétendent leur être dûe à l'occasion d'une expropriation de 1897 d'une pièce *de terre à Wattrelos*.

Le Syndic a déposé la somme à la Caisse des dépôts et consignations; MM. Castelain s'en plaignent et soutiennent que cela est irrégulier.

— Au rôle de samedi figure une affaire Consistoire de Roubaix contre Ville de Roubaix ; mais elle ira vraisemblablement pas plaidée à cette date.

Tribunal de commerce. — L'AFFAIRE DE « LA PAIX ». — C'est hier que devait venir devant le tribunal de commerce le nouveau procès intenté à la coopérative *La Paix*. Sur la demande de Me Delesalle, avocat de *La Paix*, l'affaire a été remise à huitaine.

Concerts & Spectacles

Au grand Théâtre-Hippodrome. — *La troisième représentation de la « Paupée »* a encore fait jeudi soir une magnifique salle. Si l'on en excepte les fauteuils, celle-ci était à peu près comble.

Il est certainement permis de regretter que l'administration, pour se conformer aux préférences du public, ait eu devoir donner, dans l'espace de moins d'un mois, trois représentations de l'opéra comique d'Audran et une quatrième des deux tableaux de l'acte de l'atelier de maître Hilarius. C'est une œuvre qui a eu et a encore une *grande vogue et, à ce* titre, il convenait de la faire connaître au public roubaisien; mais les représentations de pièce lyriques ne sont pas assez nombreuses pendant la saison théâtrale, pour en consacrer trois et en partie une quatrième, presque coup sur coup, à une même œuvre, si attrayante soit-elle.

Il nous paraît que c'est gaspiller le peu de temps qui devrait être employé à des représentations variées d'opéras nouveaux ou d'anciens qui, dans l'intérêt de l'art, méritent d'être remis en lumière.

Grâce aux nombreuses reprises de l'œuvre d'Audran, la troupe de Gand l'interprète avec sûreté et entrain et, à ce point de vue, la représentation de jeudi soir a présenté des qualités qui ont conquis la faveur des spectateurs dont la satisfaction s'est ouvertement manifesté.

Mlle Edeliny en particulier a été justement acclamée; elle interprète son rôle avec une aisance et une grâce tout à fait remarquables.

A l'égal de son jeu scénique qui est bien approprié aux situations, il convient de louer son chant qui se distingue par une belle émission des sons bien soutenus, une justesse irréprochable, une diction nette et une expression bien tempérée.

Tous ses partenaires, spécialement M. Roussel, les chœurs, l'orchestre, les ballets ont contribué au succès qui a été complet.

Le spectacle a commencé par le *Chien du Jardinier*, opéra comique en un acte, de Grisar. Nous félicitons sincèrement M. Martini d'avoir exhumé des vieux cartons cette charmante partition qui est un vrai bijou. Le compositeur anversois l'a écrite à l'époque du plein développement de son talent, lorsqu'il s'était déjà fait avantageusement connaître avec « Gilles le Ravisseur », les « Porcherons » et le « Carillonneur de Bruges ».

La première représentation a eu lieu le 16 janvier 1855, à l'Opéra-Comique, à Paris.

Les amateurs ont savouré avec enchantement cette musique gracieuse, alerte, imagée et pleine de distinction, accompagnée par une orchestration d'un dessin brillant et bien fourni.

Mlle Edeliny a fait preuve, dans l'interprétation, d'un talent d'une souplesse extraordinaire ; Mme Dailly et MM. Roussel et Rouyer l'ont bien secondée.

L'orchestre a eu quelques défaillances et en général traduit un peu lourdement les exquises beautés de la partition, qui demande de la finesse, de la grâce et de la légèreté.

Hippodrome-Théâtre de Roubaix et salle Leverrier, à Tourcoing. — La représentation de la Tournée Baret est définitivement fixée au dimanche 8 janvier prochain dans les deux villes de Roubaix et Tourcoing.

GRAND-THÉATRE (HIPPODROME)
Bur. à 7 1[2 **Jeudi 8 janvier 1899** Rideau à 8 h.
LA VICTIME
Comédie en un acte, de M. G. Feydeau
INTERMÈDE-CONCERT
Mme Renée Richard, de l'Opéra ; M. Ch. Baret, des Variétés ; M. Paul Viardot, le célèbre violoniste ; Mlle Rachel de Ruy, la réputée diseuse de vieilles chansons dans le répertoire qu'elle a remis à la mode à Paris.
Le grand succès de fou rire : **Dormez, je le veux !** Bouffonnerie en un acte, de M. G. Feydeau.
On commencera par : **Les Valets modèle.** Opérette en un acte.
Prix des places ordinaires. — Location pour toutes les places chez M. Jubé-Bertogh, rue de la Gare.

UNE HISTOIRE ROMANESQUE

Dimanche soir, vers quatre heures et demie, il y avait grand émoi devant une voiture de somnambule installée place de la République, à Calais, où se trouve en ce moment la foire.

Une dame C..., venait de reconnaître sur le seuil de la voiture, faisant le boniment, sa fille Jeanne C..., qui avait disparu le 24 décembre 1896, à Valenciennes, où elle habitait alors.

Cette jeune fille, qui est agée de 17 ans, a un bébé de 13 mois, dont le père serait un des forains habitant la voiture de somnambule.

La mère de Jeanne C..., aussitôt sa disparition constatée, avait fait faire des recherches mais elles restèrent sans résultat.

La jeune fille était passée en Belgique avec les forains, La mère avait même abandonné ses investigations, car elle croyait sa fille morte, ayant lu dans les journaux de Paris qu'on avait retiré de la Seine une jeune fille, Jeanne C..., dont le signalement répondait à celui de son enfant disparue.

Il y a quelques jours elle apprit par un parent que sa fille existait; qu'elle avait un enfant et qu'elle devait se trouver en ce moment à la foire de Montreuil ou à celle de Calais. Aussitôt, la pauvre mère prit le train, fit 700 kilomètres — cette dame habite le midi de la France — et vint à Calais où elle arriva dimanche après-midi.

Ne connaissant personne à Calais, elle s'adressa à un brave homme, établi marchand de pommes de terre frites au coin du boulevard Jacquard, et lui expliqua ce qu'elle était venue faire à Calais.

Le marchand de pommes de terre frites se mit à sa disposition et visita avec elle les baraques installées place de la République, où la pauvre femme eut la joie de retrouver son enfant, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

La mère et la fille se rendirent dans un café de la rue Charost, en compagnie du marchand de frites, et une voiture de place, sur la demande de la mère, vint les prendre, ainsi que le bébé de la jeune mère pour les conduire à la gare, sous la protection d'un agent de police qu'on avait fait chercher.

Il va sans dire que les commentaires vont leur train à Calais.

PROLONGATION
à Roubaix

M. Brouillard a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il prolonge son séjour à l'*Hôtel Ferraille* jusqu'au lundi soir **23 janvier.**
44636—45779

CREDIT LYONNAIS
ROUBAIX. — 17, rue de la Gare
TOURCOING. — 6 & 8, rue de l'Hôtel-de-Ville
Le **Crédit Lyonnais** se charge des opérations suivantes :
Avances sur tous titres français ou étrangers.
Délivrance de chèques et lettres de crédit sur tous pays.
Paiements télégraphiques en France et à l'étranger.
Achat et vente de monnaies et billets de banque étrangers.
Il ouvre des comptes de dépôts productifs d'intérêts et remboursables à vue.
Il reçoit en dépôt les bijoux, objets précieux et titres de toute nature.
Loue des compartiments de coffres-forts.
Escompte et recouvrement d'effets de commerce. — Avances sur warrants et marchandises. Ouverture de crédit en compte courant.
4—33060—44375

Maison spéciale de Tapis
EN TOUS GENRES
AMEUBLEMENTS
P. Rousseau Fils
51, rue du Château, TOURCOING
Entreprise de battage, conservation et pose de tapis
45187—12487

ETAT-CIVIL. — ROUBAIX. — **Déclarations de naissances** du jeudi 5 janvier. — **Henri Maes, rue de Tourcoing**, cour St-Pierre, 7.— Henri Billiet, rue des Longues-Haies, 225. — Marie Desbonnet, rue de Lannoy, cour veuve Dufermont, 4. — Lucie Herbrecht, rue du Pile, cour Pottier, 4. — Coralie et Désiré Moulaert, rue de Denain, 74, jumeaux. — Louis

MARCHÉS A TERME

Cours du 6 Janvier

TERME	LAINES PEIGNÉES — ROUBAIX-TOURCOING — Type unique — COURANT — Cote préced.	Cote du jour.	ANCIEN — Cote préced.	Cote du jour.	ANVERS — Peignés Buenos-Ayres ALLEMAND B. — Cote préced.	Cote du jour.	LEIPZIG — TYPE Buenos Ayres d'Anvers — Cote préced.	Cote du jour.	LAINES BRUTES — ANVERS — Suint de La Plata TYPE C. — Cote préced.	Cote du jour.	Le Havre — BUENOS-AYRES Prima bonne courante — Cote préced.	Cote du jour.
Janvier	4.925	4.925	.....	.....	4.925	4.90	3.85	3.925	1.42	1.42	1.60	Voir les cours à la dernière heure.
Février	4.925	4.90	.....	.....	4.90	4.875	3.85	3.925	1.42	1.42	1.55	
Mars	4.90	4.90	4.925	4.90	4.90	4.875	3.85	3.925	1.41	1.41	1.515	
Avril	4.90	4.875	4.925	4.90	4.875	4.85	3.85	3.925	1.41	1.41	1.49	
Mai	4.90	4.875	4.925	4.875	4.85	4.85	3.85	3.90	1.40	1.40	1.485	
Juin	4.90	4.875	4.925	4.875	4.85	4.825	3.85	3.90	1.40	1.40	1.485	
Juillet	4.90	4.85	4.925	4.875	4.825	4.80	3.85	3.875	1.40	1.40	1.485	
Août	4.90	4.85	4.925	4.85	4.825	4.80	.....	.....	1.40	1.40	1.485	
Septembre	4.875	4.85	4.925	4.85	4.80	4.775	.....	.....	1.40	1.40	1.485	
Octobre	4.875	4.85	....	....	4.80	4.775	.....	.....	1.40	1.40	1.485	
Novembre	4.875	4.85	....	....	4.80	4.775	3.80	....	1.40	1.40	1.485	
Décembre	4.875	.....	.....	....	4.80	4.775	....	....	....	....	1.485	

— Affaires traitées le 6 Janvier —

COURANT				ANCIEN				ANVERS	
5.000	sur	Janvier	à 4.925	.....	sur	Janvier	à	Tendance : calme	
.....	»	»	....	.....	»	Février	.....		KILOS
20.000	»	Février	4.90	.....	»	Mars	.....	Janvier	.....
.....	»	»	.....	.....	»	»	.....	Février	5.000
.....	»	»	.....	5.000	»	Avril	4.90	Mars	10.000
.....	»	Mars	....	.....	»	»	.....	Avril	50.000
.....	»	»	.....	.....	»	»	.....	Mai	70.000
5.000	»	Avril	4.875	.....	»	Mai	.....	Juin	40.000
.....	»	»	.....	.....	»	»	.....	Juillet	.....
.....	»	Mai	.....	.....	»	Juin	.....	Août	.....
10.000	»	Juin	4.875	.....	»	»	.....	Septembre	50.000
5.000	»	»	4.90	.....	»	»	.....	Octobre	10.000
40.000	»	Juillet	4.85	.....	»	Juillet	.....	Novembre	80.000
.....	»	»	.....	.....	»	»	.....	Décembre	.....
.....	»	»	.....	10.000	»	Août	4.85		
5.000	»	Août	4.825	.....	»	Septembre	.....	TOTAL	315.000
15.000	»	»	4.85	.....	»	Octobre	.....		
5.000	»	Septembre	4.85	.....	»	Novembre	.....		
5.000	»	Octobre	4.85	.....	»	Décembre	.....	LEIPZIG	
5.000	»	Novembre	4.85	.....	»	»	.....	Tendance : calme	
.....	»	Décembre	.....						
120.000				15.000				Total	120 000 k.

Tendance : CALME. — Total de la journée : **135,000** kilos.

cause de la chaleur, nous nous sommes endormis tout de suite, Rossignol et moi.

— Et vous ne vous êtes réveillés que le lendemain ?

— Oui, mon doux juge... à l'aurore.

— Dans la nuit, vous n'avez entendu ni détonations d'arme à feu, ni cris, ni appels?

— Rien. Je vous l'ai déjà dit : à défaut de richesse, nous avons bon sommeil... Songez donc... lorsqu'on a marché tout le jour !

— Je n'argumente pas, je me borne pour le moment à vous interroger. Arrivons au fait capital. Au moment de votre arrestation, on a trouvé, sur vous, l'assereau, un porte monnaie rempli d'or, et dans votre besace un revolver. Expliquez-vous sur la possession de ces objets.

— Impossible de vous expliquer ça, mon doux juge, et Rossignol, qui est plein d'esprit, puisqu'il en inculque aux bestioles, n'y a rien compris du tout. Il va vous raconter l'histoire. Parle, compagnon !

— Si mon président le permet?

Dites !

— Eh bien, il faisait ce matin-là un temps du bon Dieu, du soleil, en veux-tu, en voilà !... et des petits oiseaux plein les arbres. Ça me donne faim, le beau temps. — Hé ! patron, que je dis au père Passereau, si nous mangions une croûte ? — Volontiers. Il a toujours faim, le père Passereau. J'attire la besace à moi, et je la vide sur la sciure de bois.

Oh! surprise !... il en sort un revolver et un porte-monnaie plein d'or... Je l'ouvre... Vingt-sept pièces de vingt francs ! Jamais je n'avais vu pareille somme en or. Je pousse des cris de joie, et j'explique la chose au patron. Alors, il me dit : — Je rêve depuis longtemps d'une friture et d'une bouteille de vin blanc... Allons à Villeneuve-Saint-Georges, nous nous payerons ce bathazar en cassant un des jaunets. Ça ne peut pas déplaire à l'homme généreux qui nous a couverts d'or.

Le don de l'or, ça pouvait s'admettre à la rigueur ; mais pourquoi y avait-on ajouté un revolver ?

J'en fis la remarque à Passereau. — Le revolver !.. bien sûr c'est pour défendre les pièces de vingt francs dans le cas où l'on voudrait nous les subtiliser, me dit-il. Au fait ! sont-elles bonnes, ces pièces?... Si c'était une mauvaise farce?... Si ce que nous prenons pour des louis n'était que des jetons ?. . Allons à Villeneuve, nous saurons à quoi nous en tenir au cabaret.

Nous sommes donc allés à Villeneuve-Saint-Georges, au bureau de tabac, d'abord, où l'on nous a donné de la monnaie ; ensuite au cabaret manger la friture dont rêvait l'assereau, et là nous avons appris à tout le monde notre trouvaille.

— Ce qui prouve bien que nous ne sommes pas coupables, mon doux juge, conclut Passereau.

Le juge d'instruction haussa les épaules.

— Votre conclusion est aussi fausse que votre histoire est mensongère, répliqua-t-il. Ce revolver est l'arme avec laquelle vous avez tiré sur Robert Bey et sur le cocher ; les balles retrouvées dans la voiture sont de même calibre ; quant au porte-monnaie, c'est le porte-monnaie de Robert-Bey, dont vous vous êtes emparé, après avoir mis à mort son propriétaire. Il n'y a pas le moindre doute à cet égard : ce porte-monnaie est de fabrication étrangère et vient de Tunis. Le reconnaissez-vous, Rossignol ?

— Oui ! fit l'homme interpellé.

M. Bresson s'approcha du juge, prit le porte-monnaie et l'examina avec attention. Puis il le rendit silencieusement au magistrat.

— Le récit que vous venez de me faire est à la fois habile et naïf, continua M. Aubry, mais il est absolument invraisemblable. Je vais vous le démontrer. Si ce porte monnaie a appartenu à Robert-Bey, *si ce revolver est l'arme qui a servi à la perpétration* du crime, ce qui paraît certain, pour que vous ayez été en possession de l'un et de l'autre, il n'y a que deux hypothèses possibles : la première, et la vraie, selon moi, c'est que vous êtes les coupables; la seconde, c'est que ces objets ont été placés dans la besace de Passereau, après le crime, pour égarer la justice et faire croire à votre culpabilité. *Qui aurait pu agir ainsi ?* Les vrais assassins ! me direz-vous. Admettons-le pour un instant, bien que cela nous conduise à l'absurde.

En ce cas, ou les criminels sont des gens du pays, ou ce sont des étrangers. Si ce sont des gens du pays, quel aurait été leur but en mettant à mort Robert-Bey ? Pas le vol, puisqu'ils ne l'auraient dépouillé que pour vous faire profiter du produit du crime. La vengeance ? Mais Robert Bey était un homme charitable et bon, aimé de tous et n'ayant pas d'ennemis. Si ce sont des étrangers, comment connaissaient-ils si bien le bois, l'existence de la cabane et la présence de vagabonds en ce lieu à pareille heure! Comment, enfin, soit les uns, soit *les autres, auraient-ils pu, dans les ténèbres, et sans* vous éveiller, s'introduire dans la cabane et placer dans la besace le revolver et le porte-monnaie ?

Passereau et Rossignol, devant la logique de ce raisonnement, baissèrent la tête et ne répondirent pas.

Ils étaient atterrés.

— Réponds donc, Rossignol, toi qui es un malin ! gémit douloureusement Passereau.

De grosses gouttes de sueur coulaient sur la figure du malheureux Rossignol.

Il fit un grand effort et dit :

— C'est vrai, mon président, que tout est contre nous, et cependant nous sommes innocents, je vous le jure. Vous dites que notre histoire est à la fois habile et naïve... naïve, parce qu'elle est vraie; habile, non !...— Si nous étions assez habiles que vous le pensez, ayant commis un double crime, nous n'aurions pas gardé en notre possession l'arme qui avait servi à l'assassinat et le porte-monnaie contenant le produit du vol; si nous avions été habiles, nous n'aurions pas montré l'or trouvé dans la besace de Passereau à tout le monde. Cet or, nous l'aurions caché, et nous n'en aurions usé que petit à petit par fractions minimes et de façon à ne pas nous compromettre ; or, nous avons fait tout le contraire.

— C'est précisément là qu'est l'habité, dit le juge d'instruction en interrompant Rossignol ; mais c'est une habilité négative. Je vous engage, dans votre propre intérêt, à changer de système, à avouer franchement votre crime ; c'est le seul moyen d'atténuer les rigueurs de la justice.

— Jamais ! s'écria véhémentement le dresseur de bêtes. Je suis un gueux, un maudit, un abandonné, un vagabond, soit. Mais je ne suis ni un voleur, ni un assassin.

— Vous persistez à nier?

— De toutes mes forces.

— Il vous aussi, Passereau ?

— Comme Rossignol !